

**République Française - Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes**

**Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes
Siège Social : Mairie d'Avesnes sur Helpe - Place du Général Leclerc
59363 AVESNES SUR HELPE**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du : lundi 7 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 octobre 2024 à 18h00, le Conseil Syndical s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Philippe BODIN, après convocation légale de ses membres en date du lundi 30 septembre 2024.

Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 54

Etaient présents : 36

Etaient absents : 7

Etaient excusés : 1

Procurations : 10

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter, et le Comité délibérer.
Monsieur Blomme est désigné Secrétaire de Séance.

Délibération n° 34-2024

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1

Cette délibération annule et remplace celle N° 30-2024

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les règles de la nomenclature comptable M4
- Vu le Budget Primitif 2024 adopté par délibération du comité syndical
- Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires dans le cadre du remplacement du véhicule du SEAA ;

Il est proposé au Comité Syndical la décision modificative budgétaire suivante :

Dépenses d'investissement :

Chapitre 21, Article 2182 Matériel de transport : + 20 000 €

Chapitre 23, Article 2315 Travaux : - 20 000 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 014, Article 014 Cession d'immobilisations : + 9 200 €

Chapitre 45, Article 45811001 Opération compte de tiers : - 9 200 €

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer la Décision Modificative telle que prise ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents,

Fait en séance, les jour, moi et an susdits

Le Président,

Philippe BODIN

Publié sur le site INTERNET le.....

Transmis à la Sous-Préfecture le.....

Reçu le

Identifiant de Télétransmission